



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 10
POUR : 10
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 29 mars 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Bruno AVEQUE, Eric DOURNON, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS, Elvina SAVIOUX à Valérie MARTINET, Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

Délibération n° 04-050424-07 : Budget VILLE – M57 Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2023 du budget Ville M57, il convient d'affecter les résultats de la gestion 2023, qui se présentent comme suit :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SECTION D'INVEST. (COMPTE 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER *	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-1 256 185,29 €		1 465 794,01 €	-3 087 445,11 €	-2 877 836,39 €
FONCTIONNEMENT	7 902 524,00 €	-7 600 000,00 €	8 632 320,24 €	523,22 €	8 935 367,46 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer et propose d'adopter la délibération suivante.

En tenant compte des résultats présentés ci-dessus,

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés, 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,

- Décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2023 du budget Ville M57 comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	8 934 844,24
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	2 877 836,39
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	6 057 007,85
Total affecté au c/ 1068 :	8 934 844,24
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Résultat d'investissement à reporter compte 001 (dépenses ou recettes) :	209 608,72 €

** le solde des restes à réaliser en fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement.
Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier unique.*

- Dit que le budget primitif 2024 qui sera soumis à l'approbation lors de cette même séance reprendra ces affectations.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,
Yves GENEVOIS


